

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 20 août 2021 à 19h00 – Salle de conseil

Présents : Mesdames Régine **BARDIN**, Dominique **OKROGLIC**, Laurence **LECUYER-HOYAUX**, et Messieurs, Jeffrey **ARGENSON**, Jean-François **GARCIN**, Frédéric **GARINO**, Marcel **GIRAUD-BILLOUD**, Lionel **NOËL** et Robert **TARQUIN**

Absents et/ou excusés : Amélie **GOUTAGNY** pouvoir à Jean-François **GARCIN**, Véronique **MANUEL**, Nicolas **ANTIQ**, Jean-Yves **CAMACHO**, Christophe **FABRE**, Alain **FOX dit GIRARD** pouvoir à Régine **BARDIN**

Robert **TARQUIN** a été nommé secrétaire de séance.

Date de convocation : le 16 août 2021

=====

La séance est déclarée ouverte à 19h00, sous la présidence de Dominique OKROGLIC.

[Ordre du jour du Conseil Municipal :](#)

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

1. **Approbation** du compte-rendu du conseil municipal du 25 juin 2021
2. **Décision modificative n°2 au budget principal 2021 :**
 - Achat photocopieuse
 - Réseaux d'électrification, dernière échéance
 - Régularisation du montant des rideaux ignifugés pour l'école
 - Achat de bancs et tables de pique-nique
3. **Décision modificative sur le budget de l'eau :**
 - Opter pour le M 49
4. **Décision à la demande de l'avocate :**
 - Chemin du Lauzeron
5. **Questions diverses :**
 - Point sur le projet photovoltaïque,
 - Point sur le secrétariat

Ouverture de la séance par Mme la Maire.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 08 avril 2021 :

Mme la Maire procède à la lecture du compte-rendu du dernier Conseil Municipal. Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Décision modificative n°2 au budget principal 2021 :

Madame Bardin, 1^{ère} adjointe, délégation finances, soumet au conseil municipal le fait que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

Ces ajustements ont pour objet :

- **Achat d'une nouvelle photocopieuse pour les bureaux de la mairie**
- **Réseaux d'électrification**
- **Régularisation du montant des rideaux ignifugés pour l'école**
- **Achat de chaises et tables de pique-nique**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		
Chapitre ou opération	Article	Montant
0079 – Travaux divers sur voirie	21534 – Immo, Réseaux d'électrification	+ 1 249,68 €
0101– Complexe scolaire	2188 – Installation, matériel et outillage technique	+2.60 €
0106 – Matériels divers	2183 – Matériel de bureau et matériel informatique	+ 4068 €
0113- Aménagements divers	21568- Autres matériels	+ 3162 €
0107 – Eglise	2313 – Constructions	- 8482.28 €
TOTAL		0 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve à l'unanimité, la décision modificative telle qu'exposée ci-dessus

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La Maire, Dominique **OKROGLIC**.

Décision modificative sur le budget de l'eau :

Le compte 6061 est créé en M49 abrégé à cet effet, de ce fait les dépenses sont éligibles à la FCTVA dans des conditions définies par arrêté interministériel.

C'est-à-dire que nous pouvons faire les démarches trimestriellement de manière à avoir une prise en charge totale du taux de TVA appliqué.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve à l'unanimité**, la décision modificative telle qu'exposée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La Maire, Dominique **OKROGLIC**.

Décision à la demande de l'avocate :

Monsieur Jeffrey ARGENSON quitte la salle lors du débat et ne participe pas à la décision portant sur cette question.

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur JAUBERT a, par l'intermédiaire de son avocat Me DUCREY BOMPARD, revendiqué la propriété du chemin du Lauzeron à partir de la fin de la voie communale n°10.

Il s'avère après recherches effectuées et conseil pris auprès de Maître Emilie OLIVIER, conseil de la Commune, que le chemin du Lauzeron ne ressort vraisemblablement pas de la propriété publique et qu'il s'agirait davantage d'un chemin d'exploitation propriété de l'ensemble des propriétaires riverains et non pas seulement de Monsieur Jaubert.

Il s'avère que sous le chemin du Lauzeron, existe un chemin rural communal répertorié et balisé comme sentier de VTT, qui est également emprunté par les piétons. Ce chemin longe les parcelles de M. P. Jaubert, de Mme M. I. Jaubert, de M. et Mme Jean ainsi que de M. Argenson.

Ainsi, en vue de résoudre ce litige au mieux, une solution est envisageable :

- Une proposition d'échange de propriété entre l'emprise du chemin rural et le chemin d'exploitation propriété des riverains dont M. Jaubert, Madame Jaubert, Monsieur et Madame Jean ainsi que Monsieur Argenson font partis.

Madame la Maire propose d'engager les démarches sur ce point et selon l'issue, l'expropriation du chemin d'exploitation dont M. Jaubert dit en être propriétaire pour partie sera envisagée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal : Mesdames Régine **BARDIN**, Dominique **OKROGLIC**, Laurence **LECUYER-HOYAUX**, et Messieurs Jean-François **GARCIN**, Frédéric **GARINO**, Marcel **GIRAUD-BILLOUD**, Lionel **NOËL** et Robert **TARQUIN**, Amélie **GOUTAGNY** pouvoir à Jean-François **GARCIN** et Alain **FOX dit GIRARD** pouvoir à Régine **BARDIN**

- **Approuve** la décision modificative telle qu'exposée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La Maire, Dominique **OKROGLIC**.

Questions diverses :

➤ **Projet photovoltaïque :**

La Commission départementale (CDNPS) donne son accord avec aucune opposition et 2 abstentions. Une réunion est organisée, pour les personnes publiques associées, le 15 septembre 2021 pour une présentation définitive du projet. Une enquête publique aura lieu certainement en octobre 2021 ainsi qu'une réunion publique.

➤ **Point sur le poste du secrétariat :**

Madame la Maire fait l'historique du départ et de la gestion de la précédente secrétaire. Et expose le cours des démarches pour les candidatures au poste de secrétaire de mairie vacant.

➤ **Nomination d'un Régisseur :**

Le fonctionnement de la restauration scolaire se réorganise sur l'ancien schéma avec la vente de tickets en mairie. Noëlie Garin est désignée comme Régisseur Principal avec son accord.

➤ **Point sur les travaux de l'école :**

La quasi-totalité des travaux demandés ont été réalisés et l'école remercie les agents et la mairie.

➤ **Pacte d'amitié avec la Slovénie :**

Un pacte d'amitié va être mis en place entre la communauté slovène, d'où est issue la famille de Mme Okroglic, et notre commune.

➤ **Tour de table :**

Mme la Maire fait remonter les félicitations reçues pour la mise en place florale de la commune.

La municipalité a offert un présent pour fêter les 100 ans de Mme Rose Degiovanni.

Mme la Maire propose un repas de rentrée en septembre au refuge de La Pare : un Doodle va être lancé pour arrêter la date.

La séance est levée à 20h00

Mme la Maire, Dominique OKROGLIC

